

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 26 SEPTEMBRE 2018**Objet : 7^E ENQUETE SUR LES COMPORTEMENTS D'ACHAT DES MENAGES DE L'AIN**

Membres élus présents : MM BAILLY - MME BERTILLOT - MM. BERTOLOTI - BORTOT - BUGAUD - MME DELLABLANCHE - MM. FONTENAT - GALLET - JOSEPH - JOUSSEAU - LUGAND - MARMILLON - MASCIOTRA - MONNET - MME NALLET - MM. PENON - PERRAUT - PRADEL - VERNE - MME VOLLERIN

Intervention de Pascal Perraut, Vice-président

Le Président Fontenat et moi-même avons rencontré Monsieur Michel Fontaine, Vice-président de CA3B, pour l'utilisation par la Communauté d'Agglomération des données de l'enquête pour l'élaboration de leur Schéma de Développement Commercial, réalisé par le Cabinet AID qui est aussi notre prestataire régional pour la réalisation des enquêtes.

La situation budgétaire des Chambres nous amène à facturer cette utilisation. C'est la raison pour laquelle, nous avons proposé une participation financière de 1 000€ par secteur d'enquête pour un usage tout au long de la durée de validité de l'enquête; sachant que le cabinet AID nous facture 2 000€ par secteur, sans compter le travail réalisé en interne à la CCI. Le périmètre de la Communauté d'Agglomération comprend 11 secteurs.

Avec M. Michel Fontaine, il a été convenu d'élaborer une convention comprenant ces éléments ainsi que tous les partenariats en cours entre la CCI et l'Agglomération.

Il vous est donc proposé de bien vouloir délibérer favorablement à l'élaboration de cette convention entre la CCI de l'Ain et la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse, et de valider cette base de tarification pour tous les territoires qui demanderaient l'usage direct de nos données.

L'Assemblée, vu l'exposé de Pascal Perraut, Vice-président, donne son accord pour l'élaboration d'une convention entre la CCI de l'Ain et la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse, et valide la base de tarification proposée, soit 1 000€ par secteur d'enquête pour tous les territoires qui demanderaient l'usage direct des données de la Chambre.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	33
- Nombre de Membres présents	20
- Nombre de voix pour	20
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Agnès BERTILLOT
Vice-présidente Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

